

# LES RETRAITÉ·ES toujours le poing levé !

Journal de l'Union fédérale des retraité·es des services publics

Case 544 - 263, rue de Paris 93515 Montreuil Cedex

Supplément au *Service Public Magazine* n°139 de janvier-février-mars 2026

N° 1

Janvier - Février  
Mars 2026



## SOMMAIRE

### DOSSIER

Les violences sexistes et sexuelles chez les femmes âgées

En 2026, poursuivons la dynamique en matière de syndicalisation des retraité·es à la CGT

## Édito

Nous avons l'immense honneur et le plaisir de vous présenter la nouvelle publication trimestrielle de l'Union fédérale des retraité·es CGT des services publics qui vient compléter la lettre numérique mensuelle de l'UFR.

Édité sous un format de 4 pages, joint au *Service Public Magazine*, « Les retraité·es toujours le poing levé ! » a une ambition simple, sans prétention mais essentielle : nourrir la réflexion collective et contribuer à la bataille des idées.

À l'heure où nombre d'informations diffusées par certains médias relèvent davantage de l'orientation idéologique, voire de la fake news, que de l'analyse honnête et objective, il est indispensable de disposer d'un outil rigoureux, engagé et accessible.

À travers ses articles, cette publication entend donner la parole aux retraité·es, valoriser les luttes, éclairer les enjeux sociaux, économiques et démocratiques, et renforcer notre capacité d'agir ensemble. Un outil au service de l'émancipation, de la solidarité et de la vérité.

**Christophe Couderc**

Secrétaire général de l'UFR-CGT Services publics

## DOSSIER STOP AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

### Les violences sexistes et sexuelles chez les femmes âgées

Les femmes âgées constituent une population souvent négligée, lorsqu'il s'agit de reconnaître les victimes de violences liées au genre. Il est bon de savoir que l'âge des personnes ciblées dans des enquêtes nationales sur les violences envers les femmes en France ne dépasse pas 60 ans. Pourtant, les femmes âgées de plus de 60 ans sont également confrontées à ces violences, mais les violences subies par les femmes âgées ne sont pas toujours reconnues comme des violences liées au genre. Par exemple, un vol à l'arraché, des pratiques commerciales agressives, l'occupation du logement ou le contrôle des ressources financières par un membre masculin de la famille, ou encore le non-respect de leur intimité dans le cadre de soins sont souvent minimisés ou ignorés sous cet angle. Ces violences provoquent

moins l'indignation collective que celles infligées aux jeunes filles, ce qui contribue à leur invisibilisation. L'affaire Gisèle Pelicot a mis en lumière une réalité méconnue et peu étudiée. Les femmes seniores, elles aussi, sont victimes de violences sexuelles, encore un sujet tabou. En effet, les violences sexistes et sexuelles ne disparaissent pas avec l'âge, mais passent inaperçues. La violence à l'égard des femmes âgées est le résultat d'une inégalité structurelle profondément enracinée, fondée sur l'intersection du sexe, du genre et de l'âge. Cette inégalité empêche les femmes âgées, dans toute leur diversité, de jouir de leurs droits, de leurs libertés sur un pied d'égalité. L'âgisme contribue au risque accru de violences physiques, psychologiques, verbales et financières, mais aussi à l'isolement social et à l'exclusion. Les femmes âgées sont confrontées à



des risques spécifiques, qu'il s'agisse de problèmes de santé comme la ménopause ou de problèmes économiques comme la baisse des pensions, la charge des soins informels ou l'absence de revenus, la discrimination et la maltraitance. Il est vrai que le public ne s'intéresse pas vraiment aux affaires de féminicide sur des personnes âgées. En effet, ces crimes suscitent moins de colères collectives, car on s'identifie moins aux victimes. Il flotte cette idée que la mort a juste pris un peu d'avance. Il est de tradition de trouver normal qu'une femme veille sur son mari, mais si madame ne répond plus à ses obligations et trop vieille pour faire le repas, le ménage, s'occuper de lui, alors monsieur préfère l'éliminer. Mais bien souvent, ces meurtres de personnes âgées sont le révélateur d'une vie de violences.

Dans cette génération, le recours à la plainte est plutôt rare et, bien souvent, la séparation, ou le divorce sont un motif fréquent de passage à l'acte. Les femmes âgées sont souvent très fragilisées sur le plan économique et donc dépendantes financièrement. 70 % des pauvres sont des femmes.

**70 %  
des pauvres  
sont des femmes.**

Par ailleurs, les femmes qui ont été maltraitées jeunes le restent souvent devenues âgées et l'isolement ou les déficiences fonctionnelles aggravent les violences à leur encontre et, de ce fait, même les femmes qui n'ont jamais subi

de violences sont susceptibles d'être exposées à des maltraitances.

Donc, les paramètres sociaux connus pour détecter des cas de maltraitance et de violences sont : être femme, être pauvre, être isolée. Ces indicateurs, quand ils s'additionnent, sont des clignotants de situations présentant des risques de violences. Mais, malheureusement, la société évolue très lentement, car si on parle de violences sexistes et sexuelles ou de discriminations envers les femmes, on ne parle que de maltraitance envers les personnes âgées de plus de 60 ans, sans distinction du genre. Cela contribue à répandre l'idée qu'il n'existe pas de continuité entre les types de violences commises envers les femmes de moins de 65 ans et celles de plus de 65 ans.

## Un écart important entre les pensions de retraite femmes-hommes au niveau national

**L**e montant des pensions de retraite est différent selon que vous êtes une femme ou un homme. En 2024, une note de la Sécurité sociale constate que la pension moyenne de droits propres des femmes est de l'ordre de 40 % inférieure à celle des hommes, malgré des dispositifs compensatoires comme l'allocation vieillesse des parents au foyer (AVPF) ou les majorations de durée d'assurance pour enfants.

C'est d'autant plus notable qu'en 2022, comme le précise toujours la Sécurité sociale, les femmes représentent 53 % des 17 millions de retraité·es. L'écart se réduit de 40 à 28 %, car les retraitées perçoivent plus souvent que les retraités une pension de réversion et pendant plus longtemps ; 26,4 ans contre 22,8 ans pour les hommes.

### Quelles sont les raisons de cet écart entre les hommes et les femmes pour leur pension de retraite ?

Ce constat est dû à plusieurs facteurs :

- Les femmes ont des carrières plus

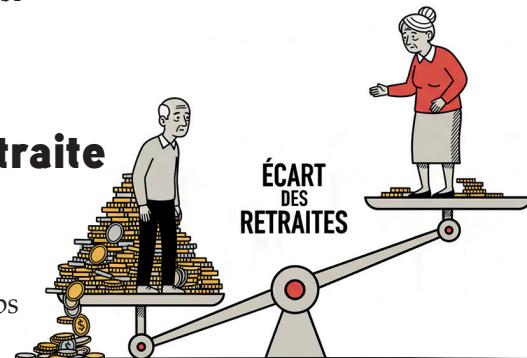
- courtes que les hommes ;
- Elles travaillent davantage en temps partiel ;
- Elles s'arrêtent de travailler pour cause de parentalité ou d'aisance ;
- Les femmes perçoivent un salaire inférieur à celui des hommes, tout au long de leur carrière professionnelle.

Tous ces éléments expliquent, en grande partie, la différence entre les femmes et les hommes.

Et c'est d'autant plus vrai que, pris séparément, ces facteurs impactent directement le montant de la pension de retraite au moment de la liquidation.

En interrompant davantage leur parcours professionnel, les femmes valident moins de trimestres. Par exemple, pour la génération de 1950, 153 trimestres contre 161 pour les hommes.

Pour cette raison, leur proratisation, élément déterminant du calcul de la pension de base, est en moyenne plus faible que celle des hommes (89 % contre 97 % pour la génération 1950 précisent



les auteurs de la note de la Sécurité sociale).

### Des dispositifs pour réduire l'écart entre les pensions des retraités

Depuis la création de la Sécurité sociale, qui se charge du versement des pensions de retraite, des mécanismes ont été mis en place pour pallier cette différence de traitement. C'est ainsi que la maternité ou l'éducation des enfants ont été prises en compte dès 1930. Jusqu'en 2014, chaque accouchement validait un trimestre de retraite. En 2018, la situation des retraitées s'améliore avec un trimestre validé tous les 90 jours indemnisés (IJ) par l'Assurance maladie. Ces trimestres donnent lieu à des reports au compte à hauteur de 125 % des IJ perçues. Ils sont réputés cotisés et tous pris en compte pour la RACL (Retraites Anticipées pour Carrières Longues).

En 2020, le système de Majoration de Durée d'Assurance (MDA) est d'ailleurs opérationnel pour 9 femmes sur 10 (régime général), permettant ainsi l'augmentation de la proratisation ou du taux de liquidation.

L'autre dispositif qui concerne principalement les femmes est l'Assurance Vieillesse des Parents au Foyer (AVPF), créée en 1971 par Robert Boulin. Elle permet aux parents qui n'ont pas d'activité à temps complet d'obtenir des droits pour la retraite. Si 50 % des femmes ont fait valoir ces droits AVPF en 2020, seulement 10 % des hommes l'ont fait. Là aussi, l'AVPF aide les retraités à améliorer leur pension de 19 %, soit 122 € par mois.

#### **Etat des lieux de la situation des retraitées en 2025**

L'écart du montant entre les pensions des femmes et des hommes reste de 25



à 38 % en moyenne en France. S'il est structurel, il tend à se réduire.

D'autre part, les femmes liquident leurs droits à la retraite 8 mois après les hommes en 2023, elles prennent leur retraite en moyenne à 63 ans et 1 mois contre 62 ans et 5 mois pour les hommes.

Cette différence se réduit toutefois progressivement au fil des générations. Pour pallier ces différences, les autorités

continuent à vouloir favoriser les pensions des parents qui ont eu 3 enfants, même si le coup de pouce financier de 10 % serait octroyé aux deux parents. Mais ce dispositif a été critiqué justement parce qu'il ne réduit pas les inégalités hommes-femmes.

Il a été évoqué un forfait uniquement pour les femmes, dès le premier enfant, qui permettrait de voir la pension représenter 90,9 % du montant de celle des hommes. Pour l'instant, rien n'a été décidé en ce sens.

Pour conclure, derrière ces données chiffrées, notre combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes prend tout son sens et bien qu'il y ait quelques petits ajustements, les militant·es et syndiqué·es doivent continuer la lutte.

## **Les écarts d'espérance de vie entre les catégories sociales se creusent**

Entre 2012 et 2024, l'écart d'espérance de vie entre les plus aisés et les plus modestes s'est accru. Le constat fait par l'INSEE, dans sa dernière publication, est inquiétant : l'espérance de vie des 25 % de Français les plus modestes diminue.

« Plus on est aisés, plus l'espérance de vie est élevée » ce constat est hélas presque banal tant il est connu. Mais ce qui l'est moins, c'est que l'écart se creuse au lieu de se résorber.

L'écart d'espérance de vie entre les personnes les plus pauvres et les plus aisées s'élève aujourd'hui à 13 ans chez les hommes et à 9 ans chez les femmes.

Un homme ayant un revenu de moins de 1 000 € a une espérance de vie de 72 ans, contre 85 ans pour un homme percevant 6 000 € et plus de revenu mensuel. Chez

les femmes, l'écart va de 80,1 ans à 88,7 ans. Les causes de ces écarts sont connues.

Les difficultés financières peuvent limiter les accès aux soins et le suivi médical. Les ménages les plus modestes ont souvent des métiers qui les exposent à des risques professionnels (accidents, maladies). Par ailleurs, de faibles revenus sont souvent synonymes d'une alimentation de moindre qualité, et les personnes les plus modestes fument davantage que les plus aisées (21 % des adultes sans diplôme sont fumeurs, contre 13 % des diplômés du supérieur, indique INSEE). C'est dans les tranches des revenus les plus faibles que l'espérance de vie est la plus basse et, passé un certain seuil (autour de 2 000 € par mois), l'espérance de vie se stabilise et continue de croître en fonction des

revenus, mais de façon bien plus modérée. Les différences provoquées par le milieu social se creusent avec l'âge ; si, à 20 ans, un homme aux très faibles revenus a déjà trois fois plus de chances de mourir dans l'année, ce rapport monte à sept à 50 ans (la probabilité de mourir dans l'année est sept fois supérieure).

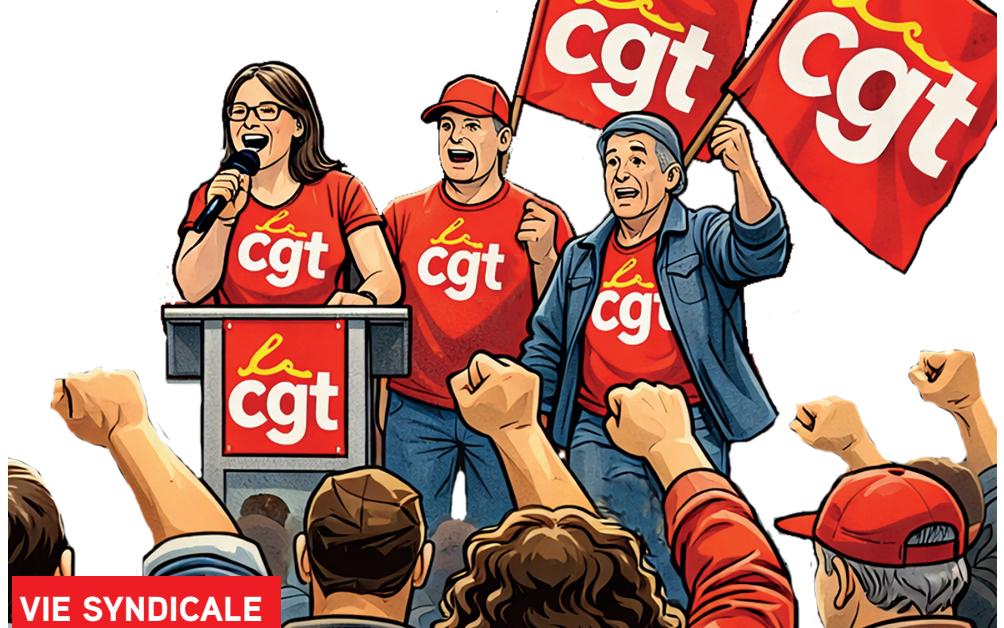
#### **Inégalité hommes-femmes**

L'étude de l'INSEE montre l'important décalage entre les hommes et les femmes en termes d'espérance de vie, une inégalité pour une fois au bénéfice des femmes. Couplée au critère socio-économique, cela donne des différences vertigineuses. Les femmes les plus aisées vivent en moyenne 17 ans de plus que les hommes les plus modestes. Les différences d'espérance de vie entre les

hommes et les femmes s'expliquent par des faits bien documentés. Les femmes sont deux fois moins nombreuses à boire de l'alcool quotidiennement que les hommes, et elles bénéficient d'un meilleur suivi médical du fait des grossesses. Leur durée de travail est en moyenne inférieure à celle des hommes, ce qui, à poste égal, réduit leur exposition à des risques professionnels.

### **Diminution de l'espérance de vie chez les plus pauvres**

L'INSEE constate enfin que ces écarts se creusent. D'un point de vue général, l'espérance de vie n'a que très faiblement augmenté dans la période 2020/2024, notamment du fait de l'épidémie de Covid-19 et de l'arrivée à des âges de forte mortalité des générations nées de 1941 à 1945. Si l'on compare la période 2012/2016 et 2020/2024, on constate que l'espérance de vie a un peu augmenté dans les catégories sociales des 70 % les plus aisées. En revanche, chez les 30 % les plus pauvres, elle a diminué. Ce phénomène est constaté dans les mêmes proportions chez les hommes et chez les femmes. Globalement, l'écart d'espérance de vie entre les 5 % les plus modestes et les 5 % les plus aisées s'est accru de 0,4 an chez les femmes et 0,3 an chez les hommes. Cet accroissement signifie que la part des causes de décès les plus inégalitaires socialement a augmenté entre 2012/2016 et 2020/2024 et/ou que certaines causes de décès sont devenues davantage marquées socialement. Cela pourrait s'expliquer par l'épidémie de Covid-19, ou par d'autres maladies, sans que l'on puisse déterminer lesquelles, conclut l'INSEE.



### **VIE SYNDICALE**

## **En 2026, poursuivons la dynamique en matière de syndicalisation des retraité·es à la CGT !**

**A** l'heure des vœux à l'occasion de la nouvelle année, et dans la perspective des assemblées générales des syndicats et des sections syndicales, de la remise des FNI 2026... mettons la question de la syndicalisation des retraité·es et de la continuité revendicative/syndicale actif-retraité au cœur des échanges.

Nous pouvons nous féliciter de la progression du nombre de syndiqué·es retraité·es affilié·es à notre UFR. Certes, au regard du nombre de retraité·es dans la Fonction publique territoriale et dans le secteur privé de la Fédération (logement, eau, thanatologie), nous avons encore de quoi faire afin d'être toujours plus une organisation syndicale de masse chez les retraité·es.

### **Mais, pour autant, les chiffres sont encourageants !**

Les éléments chiffrés ci-dessous sur l'état de nos forces syndicales en attestent. D'abord, une donnée portant sur les trois derniers exercices, aux mêmes dates :

- Pour l'exercice 2025, au 31/12/2025, nous enregistrons 4 822 FNI et 40 367 timbres ;
- Pour l'exercice 2024, au 31/12/2024, nous enregistrons 4 627 FNI et 37 121 timbres ;
- Pour l'exercice 2023, au 31/12/2023, nous enregistrons 4 731 FNI et 38 923 timbres ;

- Pour l'exercice 2025, nous enregistrons, pour l'instant, une hausse de 195 FNI et de 3 246 timbres par rapport à la même période en 2024 et une hausse de 91 FNI et de 1 444 timbres par rapport à 2023.

Un autre indicateur intéressant qui nous éclaire plus précisément, c'est le comparatif au 31/12/2025, sur les trois dernières années :

2025 : 4 822 FNI et 40 367 timbres

2024 : 6 169 FNI et 63 517 timbres

2023 : 6 022 FNI et 61 759 timbres

L'exercice 2024 étant déjà clos, nous enregistrons 147 nouveaux/nouvelles syndiqué·es en 2024.

Cette belle progression est le fruit du travail militant mené par les camarades dans les syndicats et sections syndicales, les CSD... qu'elles et ils en soient remercié·es.

Il convient à présent, en ce début d'année, de ne pas laisser tomber le soufflé. En 2026, nous avons besoin d'être plus nombreuses·nombreux, déterminé·es, mobilisé·es... pour gagner la satisfaction de nos revendications, pour que la CGT progresse aux élections professionnelles et CNRACL de fin d'année.

Cette dynamique nous permet également d'aborder la préparation de notre conférence nationale d'octobre prochain de manière offensive !



Impression, routage :  
RIVET PRESSE ÉDITION SARL